



SECTION



VAR



**DECLARATION LIMINAIRE**  
**MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DU 01/03/2016**  
**CAPL n°2**

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de ces CAP locales, nous nous devons d'évoquer le contexte national de la DGFIP qui est actuellement engagée dans un train de réformes de ses structures sans précédent.

Pour **FO-DGFIP**, la justification de ce Mécano au titre de la nécessaire adaptation aux suppressions d'emplois, ne peut constituer une stratégie viable pour notre administration. Pour nous, la seule stratégie capable de moderniser la DGFIP consiste prioritairement en un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des tâches, et en l'arrêt de la destruction des emplois.

Ces revendications pour la préservation d'une DGFIP à même d'assurer les missions de Service Public au sein de la République demeurent pleinement d'actualité.

Lorsque le projet de fusion de la DGFIP a été lancé il y a maintenant près de 10 ans, **FO-DGFIP** avait souligné à l'époque ne pas être demandeur de ce projet de fusion de deux administrations aux métiers bien différents.

Pour autant, suite à cette décision du pouvoir politique de l'époque, **FO-DGFIP** n'avait pas manqué de s'organiser et de construire une charte revendicative à même de porter vers le haut les droits et les intérêts des agents en matière de rémunérations et de règles de gestion.

Concernant ces règles de gestion, **FO-DGFIP** ne s'était pas inscrit dans une démarche tendant à préserver un système plutôt que l'autre, mais avait bien au contraire revendiqué des nouvelles règles susceptibles d'élever le niveau en matière de droits pour les agents.

Nous avons vite compris cependant que le fameux gagnant-gagnant promis par la Direction Générale lors de la construction des règles de gestion n'était qu'un leurre, mais pour autant, notre détermination a été sans faille pour faire bouger les lignes que l'administration ne souhaitait pas modifier d'un pouce.

Ainsi **FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** exigeaient, seuls, notamment, la mise en place de deux vrais mouvements de mutation par an pour toutes les catégories, et la possibilité d'étendre à l'ensemble des agents des deux filières de catégorie C, une affectation dans le département d'origine suite à une promotion au corps supérieur par concours ou liste d'aptitude.

Après avoir longtemps refusé notre revendication de deux mouvements de mutations par an, la Direction générale avait fini par nous donner en partie raison, en actant le principe d'un mouvement complémentaire pour les mutations, dispositif pas totalement satisfaisant mais que les agents s'étaient approprié pour espérer une possible mutation, notamment ceux en situation de rapprochement de conjoint.

Pour les agents de la DGFIP qui ont connu ce mouvement complémentaire, nous pouvons désormais titrer :

## TU L'AS EU, EH BIEN TU NE L'AS PLUS... !!!

En effet, le 27 novembre dernier sur Ulysse, le Directeur Général a annoncé plusieurs mesures qualifiées selon lui de “ nouveautés ” en matière de mutations pour l'année 2016, avec notamment la suppression du mouvement complémentaire de mutation pour les agents A et B, l'instauration d'un maintien pendant 3 ans dans leur 1<sup>ère</sup> affectation pour les agents C stagiaires, et des évolutions à venir sur les RAN en 2017.

Nous avons donc fait le choix nous aussi de lui parler d'Ulysse, un des plus grands voyageurs de la mythologie et de vous faire lecture du poème qui suit :

*Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,  
Ou comme cestuy-là qui conquiert la toison  
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,  
Vivre entre ses parents le reste de son âge !*

*Quand reverrai-je, hélas, de mon petit village  
Fumer la cheminée, et en quelle saison  
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,  
Qui m'est une province, et beaucoup davantage?*

*Plus me plaît le dialogue qu'ont bâti mes aïeux  
Que l'arbitraire rigide et irrespectueux,  
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine*

*Plus mon poste rural que la RAN élargie  
Plus mon second mouvement que l'attente subie  
Et plus que vos cinq blocs nos affectations fines*

Comme vous l'aurez compris, **FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** rejettent catégoriquement ces “ nouveautés ” en matière de mutations proposées par le Directeur Général, et si on devait retenir un mot clé pour chaque proposition, voilà ce que cela donnerait :

- suppression,
- obligation,
- restriction,
- réduction.

Concernant les aménagements ponctuels de la cartographie des RAN, et si sur ce sujet nous aurions pu être d'accord sur la révision du périmètre de certaines RAN, les propositions du Directeur Général consistent à les fusionner, ce qui éloignera encore les agents de leurs centres d'intérêts.

Le Directeur Général tente d'expliquer la nécessité inéluctable de procéder à ces modifications, en présentant ces nouvelles règles comme des modifications “à la marge” afin de pouvoir s'adapter au contexte de nos missions.

**FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** rappellent à nouveau qu'en réalité, l'administration a recours à ces adaptations, tant sur les règles de gestion que sur les structures, en raison des conséquences liées aux 30 000 suppressions d'emplois qu'a subi la DGFIP ces 10 dernières années.

Pour **FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP**, dans un contexte de fusion de deux administrations aux métiers bien différents, et face à des baisses de moyens drastiques, l'administration fait aussi le constat qu'elle ne peut répondre aux enjeux de la défiliarisation et n'a d'autres solutions que de réduire les droits des agents en matière de mutations.

Au-delà de l'incapacité qu'a l'Administration à mettre en place une véritable politique de développement de ces missions et de préservation des droits des agents, le Directeur Général ferait mieux de s'interroger sur les motivations des agents au lieu de leur faire porter le chapeau de ce fameux "turn-over excessif" qui perturbe les services.

En effet, n'est-il pas légitime pour les agents de la DGFIP de vouloir évoluer vers d'autres métiers dans une administration désormais défiliarisée? De plus, ce besoin de changement exprimé par les agents traduit aussi, à n'en pas douter, à un phénomène de saturation perçu par bon nombre d'entre eux dans l'exercice de leurs missions, et un besoin de se renouveler professionnellement.

Nous ajouterons aussi que l'instabilité actuelle que connaissent les services tient aussi au développement de la précarité des emplois au travers de l'élévation du nombre d'agents positionnés en ALD (affectation à la disposition du Directeur).

Sur ce sujet, **FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** ont toujours été constant sur leur revendication de dénoncer le nombre croissant d'affectations ALD, emplois dont les affectations échappent au champ du paritarisme et dont la gestion déstabilise le réseau dans sa configuration DGFIP.

Au vu des contextes locaux, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si cette généralisation d'emplois précaires ne relève pas d'une stratégie visant à accentuer l'instabilité des services, autant d'arguments pour mieux justifier de la part de l'administration, la remise en cause de leur viabilité.

**Nous, élus FO-DGFIP et CFTC-DGFIP**, sommes mandatés pour défendre les intérêts des agents et aujourd'hui plus que jamais nous devons résister contre les mesures régressives visant à remettre en cause leurs droits.

Concernant les travaux de ces CAP locales, nous rappellerons à nouveau l'importance de donner en amont aux agents, toute lisibilité, notamment quant aux emplois, vacants et gelés, informations clés susceptibles de les aider à se déterminer.

**FO-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** continuent d'exiger a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances constatées.

Enfin et pour conclure, **F.O.- DGFIP** et **CFTC-DGFIP** vous demandent Monsieur le Président de continuer à porter à l'information des représentants du personnel, les dispositions que vous entendez prendre en ce qui concerne les agents positionnés en ALD ou en détachement à la clôture de cette CAP Locale, afin d'apporter toute la clarté et la transparence nécessaires à l'étude des mouvements proposés

Nos élus en CAPL :

Titulaires : Anne Maurice, Philippe Bernard

Suppléants : Jocelyne Francisque, Margaret Lovera

Experts : Sophie Degeilh, François Caruso.

## **FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat**

Permanentes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97 [fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)

**FO DGFIP, le syndicat libre et indépendant.**